



Conseil général

**Procès-verbal n°5**

**Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2017 à 19h00**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2017
3. Nomination du bureau du Conseil général (proposition de reconduction tacite)
4. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Bruno Gomes, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2016
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour financer la part laténienne au projet CENE et l'abrogation du crédit d'engagement de 2.5 millions de francs voté le 22 septembre 2016
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 840'000 francs pour aménager une piste cyclable entre Marin et Wavre et reconstruire la chaussée
9. Motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017
10. Motion du groupe PLRT concernant la création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire
11. Autres motions et propositions
12. Interpellations et questions
13. Lettres et pétitions
14.
  - a) Communications du Conseil communal
  - b) Communications du bureau du Conseil général
15. Divers

\* \* \* \* \*

**Le président Belul Bajrami** (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Excusez-nous pour ce retard mais la commission financière a siégé tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire à l'Espace Perrier. Je profite de saluer tous les membres du Conseil général, le Conseil communal, l'administrateur et le personnel communal, le public et la presse.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, je demande de compléter le bureau avec un vice-secrétaire et un secrétaire. **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT) *fonctionnera comme vice-secrétaire et Philippe Mattmann* (PSLT) *comme secrétaire.*

Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification ? ». Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel.

### 1. Appel

**Le secrétaire Philippe Mattmann** (PSLT) procède à l'appel comme suit :

30 présents ; 8 excusés : Eric Flury (PSLT), Ivan Gligorov (PSLT), Bruno Gomes (PSLT), Michel Luthi (ELT), Pierre-Olivier Maire (ELT), Sabine Penalzoza (ELT), Pascal Perret (GCD-PLRT) et Emmanuel Rieder (GCD-PLRT). En retard : Jan Homberger (GCD-PDC), Elia Pecoraro (GCD-PLRT) et Frédéric Ryser (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 16.**

### 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2017

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

### 3. Nomination du bureau du Conseil général (proposition de reconduction tacite)

**Le président** donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au début de cette législature, la commission de répartition des commissions, dont vous faisiez partie, Monsieur le président, a également défini la séquence du renouvellement du bureau du Conseil général.

Nous tenons à ce que cette séquence soit respectée et que le nouveau bureau du Conseil général soit nommé ce soir.

Par contre, pour tenir compte du fait que vous avez certainement préparé très consciencieusement la séance de ce soir, nous proposons que l'entrée en fonction du nouveau bureau soit reportée à la prochaine séance du Conseil général. ».

**Le président** remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La proposition du groupe centre-droit va également dans ce sens. ».

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On a de la peine à comprendre pourquoi un bureau qui est entré en fonction il n'y a même pas six mois devrait être immédiatement renouvelé. Ce n'est pas parce que le président est socialiste, on n'en est pas là.

On a prolongé la présidence et le bureau, présidence PLR, lors de la dernière législature eu égard à l'échec de la fusion. Alors faisons de même au début de cette législature, ce qui serait tout à fait logique. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et met au vote le changement du bureau du Conseil général (nomination ce soir mais entrée en fonction lors de la prochaine séance de Conseil général).

Celui-ci est accepté par 18 voix contre 7 et 3 abstentions.

Pour la nomination du nouveau bureau, **le président** donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), qui propose **Jan Homberger** (GCD-PDC) en tant que président.

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), qui propose **Philippe Thorens** (ELT) en tant que vice-président.

**Le président** remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), qui demande une interruption de séance, acceptée par **le président**.

\* \* \* \* \*

**Le président** reprend le cours de la séance et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), qui propose **Lionel Rieder** (GCD-PLRT) en tant que secrétaire.

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), qui propose **Philippe Mattmann** (PSLT) en tant que vice-secrétaire.

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), qui propose **Patrick Albert** (GCD-PLRT) en tant que premier questeur.

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), qui propose **Manuel Carneiro Costa** (PSLT) en tant que second questeur.

La parole n'est plus demandée. Tous sont élus tacitement.

- Applaudissements -

#### **4. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Bruno Gomes, démissionnaire**

**Le président** donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), qui propose **Pierre André Rubeli** (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -

#### **5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2016**

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu la plaquette des comptes 2016. La situation globale, par rapport à ces comptes, est que l'on a des comptes positifs, ce qui représente un peu une inversion de tendance qui était depuis 2012 avec des chiffres négatifs et l'on revient avec des chiffres positifs grâce à beaucoup d'efforts, au niveau des citoyens, on le sait, mais aussi au niveau des comptes qui ont été limités en 2016, principalement pour l'entretien. Tous ces éléments mis ensemble ont permis d'atteindre cet objectif.

Pour le compte de fonctionnement, il n'y a pas d'énormes surprises entre le budget et les comptes.

Les investissements sont inférieurs à ce qui était prévu dans le budget, car reportés en 2017, voire en 2018.

Autre élément positif, c'est que l'on a une fortune à quasi zéro, ce qui est très bon dans notre cas.

Le rattrapage du passage du principe de caisse à échéance de la facture sociale que l'on a eu il y a deux ans a été compensé en deux ans alors que le service des communes nous avait autorisés à le faire en dix ans. C'est une situation plutôt favorable pour nous parce que l'on revient à quelque chose de sain.

Les revenus des personnes physiques montrent une certaine stabilité entre les comptes 2015, le budget 2016 et les comptes 2016, à plus ou moins 30'000 francs près.

Par contre, on peut noter une légère baisse du point d'impôt qui a eu lieu en 2016, principalement due à la réforme fiscale des personnes physiques qui est en cours mais compensée par une augmentation du nombre d'habitants.

Au niveau des personnes morales, on est dans le cadre du budget 2016, c'est-à-dire que l'on se maintient. Si on cumule les impôts sur le capital et sur le bénéficiaire, on est dans la cible. Par contre, par rapport aux comptes 2015, on note une baisse d'environ 500'000 francs, principalement due à la situation économique qui a été moins favorable.

D'autres revenus qui nous sont favorables, les redevances électrique et du gaz, qui sont en hausse, ce qui permet de compenser certains écarts dans d'autres comptes.

Au niveau des charges mutualisées (syndicats, charges cantonales, etc.), elles sont en baisse, à savoir pour l'EOREN, les transports, l'action sociale, les ambulances et les pompiers. Par rapport au budget 2016, tous ces postes sont en baisse. Sont en hausse les subsides LAMal.

Au niveau des charges maîtrisables, charges communales, les charges du personnel sont dans la ligne prévue par le budget, les biens, services et marchandises ont été maîtrisés, voire diminués, ce qui est favorable pour la commune.

Au niveau de l'élaboration du budget, vous avez dû remarquer une grosse variation dans les chiffres de l'eau car il y a eu une erreur lors de l'établissement du budget d'environ 250'000 francs qui ne figure pas au compte de fonctionnement parce que c'est un poste qui doit être autofinancé et que le solde est de toute façon à zéro mais cela impacte plus l'affectation au prélèvement à la réserve.

Les intérêts de la dette sont en baisse par rapport au budget, principalement par le recours aux emprunts à court terme, à des taux plus favorables que ceux que l'on a à long terme.

Quelques investissements ont été réalisés en 2016 mais pas tous, comme le passage de la téléphonie de l'administration en VoIP (pas sous forme d'investissement mais dans le compte de fonctionnement), certains investissements sont déjà financés, ce qui permettra d'avoir une baisse des charges substantielle dès 2017 au niveau de la téléphonie. Il y a eu ensuite la finalisation du chauffage du collège Billeter, l'extension du collège (élément principal de l'année 2016 au niveau des investissements) et l'aménagement du chemin Derrière-le-Château que vous avez voté l'année dernière, qui a été réalisé la même année.

Dans les investissements non-réalisés, il y a le chauffage de Wavre (déjà voté), le pont de Bellevue (qui sera bientôt de retour), la route de Wavre (qui sera votée aujourd'hui), ceci pour les investissements planifiés mais non-réalisés en 2016.

Au niveau de la capacité d'investissements, nous savons que nous ne sommes pas encore dans la limite du frein à l'endettement définie par la LFinEC dans les comptes 2016, mais qui entrera en vigueur en 2017. On a tout de même fait l'exercice pour se rendre compte où l'on était. Au niveau du calcul de la capacité d'investissements, la dette est à peu près à 47 millions, dont 39 millions d'emprunts à long terme et 3 millions d'emprunts à court terme, ce qui fait que notre taux d'endettement est de 46%. Selon le règlement sur les finances, on doit autofinancer à 50%, ce qui fait que l'on a un investissement maximum de 2'160'000 francs, ce qui est bon au niveau du frein à l'endettement que l'on aurait dû appliquer. On est à 1.9 million, donc en dessous de ce qui a été investi.

Les objectifs pour 2017, c'est d'augmenter les investissements pour pouvoir investir de façon raisonnable au sein de la commune. Les deux objectifs sont de réduire la dette, ce qui nous permettra de diminuer le degré d'autofinancement, et diminuer les prélèvements aux réserves qui permettront d'avoir un montant d'autofinancement plus élevé.

Sinon, juste une remarque concernant le rapport de révision. Vous avez pu constater que le système de contrôle interne a été marqué comme non-documenté. C'est un travail qui est en cours cette année et un objectif 2017 avec la mise en route progressive de la LFinEC. En 2017, nous allons principalement nous focaliser sur la mise en place d'un système de contrôle interne financier de base et au fil des ans ajouter des contrôles progressivement.

En 2017, il y aura aussi des réévaluations des patrimoines, aussi bien financier qu'administratif.

Voilà les deux gros objectifs pour 2017 au niveau des changements qu'il y aura dans les finances. Je vous remercie de votre attention. ».

👉 Arrivée entre-temps d'Elia Pecoraro. **La majorité reste à 16.**

**Le président** remercie Yannick Butin et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Après le décorticage des comptes 2016, votre commission financière retient trois enseignements qu'elle estime nécessaire de partager avec vous.

Il y a tout d'abord une excellente nouvelle. Les finances de la commune sont assainies. L'illustration la plus simple en est le bénéfice réalisé au terme de l'exercice. Il se monte à 318'272.08 francs. Mais comme si fréquemment en matière financière, il y a matière à appréciation. En effet, ce montant doit être mis en perspective avec la comptabilisation d'une provision non requise de 150'000 francs pour pallier à une éventuelle deuxième recapitalisation de prévoyance.ne. On sait aujourd'hui que d'autres cocktails sont en discussion et sont susceptibles de réduire les besoins d'assainissement. Provisionner aujourd'hui sur la variante maximale est plutôt conservateur. Si le Conseil communal

avait choisi d'attendre que la caisse cantonale publique se décide sur un modèle d'assainissement, il aurait affiché un résultat positif de 468'272.08 francs, soit l'équivalent de 3 points d'impôts.

Ce retour en santé est tout aussi évident lorsqu'on se concentre sur la capacité d'autofinancement. Elle se monte à 1'966'000 francs et nous permet de faire face à nos investissements nets sans recourir à l'emprunt. Mieux encore, ceux-ci ayant été de 1'124'000 francs, nous avons été en mesure de réduire notre dette de près de 700'000 francs sur l'année écoulée.

Ce qui nous amène tout naturellement à apprécier le niveau d'endettement, un autre indicateur capital de santé financière. Déduction faite de la part d'EOREN, des immeubles aliénables du patrimoine financier et de la trésorerie accumulée, notre dette se monte désormais à 3'800 francs par habitant. C'est un montant respectable mais dont il n'est pas encore urgent de s'inquiéter tant que les taux d'intérêts restent bas et que notre mécanisme de frein à l'endettement reste celui inscrit dans notre règlement sur les finances.

Le déficit technique accumulé suite aux péripéties de la dernière législature a lui aussi été intégralement amorti grâce au résultat réalisé et à la vente d'une partie de la parcelle « Derrière-le-Château ». C'est largement plus tôt que nous l'escomptions et c'est une indication de plus du retour en santé. Un retour en forme de notre fortune qui sera confirmé avec le passage à MCH2 et la réévaluation, évoquée tout à l'heure par Monsieur le ministre des finances, des patrimoines financier et administratif que nous avons déjà évoquée à l'occasion du budget 2017.

Premier enseignement, donc : La Tène a retrouvé une structure financière saine avec un compte de fonctionnement structurellement excédentaire, la capacité d'investir sans recourir à l'emprunt, une dette par habitant en décline et une fortune représentant largement une année de recettes fiscales.

Pour votre commission, cette image positive présente un risque majeur. Et c'est notre deuxième enseignement. Celui de l'endormissement et de la négligence. Il est capital de s'inspirer de nos voisins vaudois et du chemin pris par leur Conseil d'Etat il y a un peu moins de 10 ans, alors dans une situation inextricable. A coup de petites mesures peu spectaculaires mais pérennes, il est arrivé à réduire son train de vie et à afficher une santé insolente. A notre niveau, le dernier exemple en date, le passage de la téléphonie communale à VoIP en est un bon exemple. Il réduit durablement les coûts de fonctionnement sans compromis sur la qualité des communications. D'autres mesures doivent suivre et nous permettre de nous éloigner du papier et de repenser nos fonctionnements issus de la fusion. 8 ans se sont écoulés depuis cette fusion et il nous semble venu le temps de revoir tout ceci, de s'attaquer sans tabou aux prestations et de faire des efforts. Pourquoi ? Parce que d'autres mutations structurelles sont en route et devront être absorbées sans devoir actionner le volant des recettes supplémentaires, tant la fiscalité est peu compétitive en terre laténiennne. L'affectation d'une partie des recettes de la taxe sur l'électricité ou la volonté de ne pas mutualiser le produit de l'impôt sur les frontaliers, alors que tous les autres le sont, ces deux choses sont autant de mesures que nous devons nous préparer à absorber en travaillant sur nos fonctionnements, nos routines et nos inefficacités. Votre commission invite une énième fois le Conseil communal à quitter la contemplation et le verbiage pour y préférer l'action concrète et ciblée.

Troisième et dernier enseignement de la revue des comptes 2016 : il n'est pas possible à notre organe de révision d'attester de l'existence d'un système de contrôle interne. Votre commission en est un peu alarmée mais elle ne doute pas que des contrôles existent et qu'ils permettent d'éviter des dérapages. Leur documentation et leur systématique sont cependant perfectibles et il est urgent que l'Exécutif s'empare du thème, comme annoncé ce soir. Votre commission en a pris bonne note et verra la naissance d'un système de contrôle codifié qui permette à l'organe de révision d'émettre un avis d'une nature davantage positive.

Heureuse de voir nos finances assainies - comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune reconstituée et une dette maîtrisée - mais soucieuse d'une poursuite de l'effort d'économie et de la création d'un système de contrôle interne performant, votre commission a un bon sentiment en ce début de législature. Elle tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion financière de notre collectivité et vous invite à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 7 juin dernier à accepter les comptes qui vous sont soumis ce soir. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme il se doit, les comptes 2016 ont été étudiés lors de notre séance de préparation du Conseil général.

Ceux-ci n'ont pas suscité de commentaires et donc c'est naturellement que les membres de l'Entente de La Tène les ont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Avec satisfaction, nous constatons que les comptes 2016 sont équilibrés.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour le bon suivi des comptes en rapport au budget, pour la bonne présentation ainsi que les commentaires toujours nécessaires à la compréhension de ces comptes. ».

**Le président** remercie Michel Planas et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Trois petites remarques.

La première est sur la forme. Ce rapport est très agréable à lire. Il est bien expliqué, il est clair et surtout il est pertinent, c'est-à-dire que l'on a l'impression que le Conseil communal et l'administration ont anticipé un certain nombre de questions qu'un simple conseiller général peut se poser légitimement à la lecture de ces comptes. Donc, tous nos remerciements au nom du groupe socialiste.

Ensuite, sur le fond, il faut savoir qu'en ce monde rien n'est certain à part la mort et les impôts, c'est Benjamin Franklin qui l'a dit. On constate que les 15 points sur l'impôt, décidés lors de la dernière législature, qui est une décision pénible, ont un effet salutaire et nécessaire. Mais ce qui est assez incroyable, on le voit en page 43 du cahier 3, c'est l'effet sur la péréquation. En 2015, nous payâmes 2.9 millions, en 2016, 1.5 million, et je crois savoir que les projections pour 2017 sont de 300'000 francs. J'ai envie de dire : combien d'années avons-nous perdues à ergoter, à hésiter, à parler de référendum, voire à en faire ? Des années perdues où l'argent est sorti de cette commune à grands flots, certes pour aller vers d'autres communes du canton, c'est tout à fait louable, mais c'est cette situation-là et ces ergotages qui ont vidé petit à petit la commune de sa substance. Je crois que la prochaine fois que l'on devra prendre des décisions, souhaitons-le le plus tard possible, difficiles en matière d'impôt, on devra aussi penser à cet effet sur la péréquation.

Dernière remarque, la question des investissements. Vous l'avez rappelé, Monsieur le conseiller communal, ils sont faibles en 2016 et seront, selon les décisions que nous allons prendre, reportés en 2017-2018. Il faut encore une fois rappeler ici que le compte de fonctionnement et le compte des investissements sont deux choses fondamentalement différentes. Nous tous qui voulons le bien de la commune lorsque nous votons une demande de crédit, on doit être attentifs au projet sous l'angle des charges annuelles mais on doit aussi se dire que l'on doit investir dans cette commune, savoir ouvrir de manière réaliste et crédible les cordons de la bourse parce que si nous continuons à empêcher les projets de se développer dans cette commune, ce sont nos successeurs qui devront le faire à plus grands frais. Merci. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président,

Je change de côté de manière à ce que les rôles qui me sont attribués soient clairs et je suis maintenant le porte-parole du groupe PLR-PDC.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les fins d'année scolaire sont pour ceux d'entre nous qui ont des enfants à l'école obligatoire l'occasion d'assister aux spectacles, concerts et manifestations multiples dans lesquels nos bambins s'exposent. Le rapporteur du groupe PLR-PDC n'a pas manqué les rendez-vous que lui proposait sa progéniture. C'est rempli d'émotions et ça débouche toujours sur un contact spontané avec d'autres parents et le corps enseignant.

Ces discussions d'après-spectacle nous ont particulièrement surpris en cette année 2017. Alors que nous plaisantions sur les attraits de nos villages, voilà qu'à deux reprises, nous nous sommes fait amicalement rappeler par un corps enseignant jeune et entreprenant que la fiscalité de La Tène est rédhibitoire et invite à s'établir outre-Thielle. Quelle surprise pour nous qui avons pris l'habitude de supporter railleries et moqueries chaque fois que nous exhibions nos couleurs PLR dans la salle des maîtres. Ainsi donc, le fonds de commerce de nos collègues à la rose est lui aussi fatigué de la main lourde de notre Canton et de notre commune.

Nous devons vous l'avouer, ces deux discussions à 3 semaines d'intervalle, avec des enseignants de collèges distincts et qui à l'évidence ne s'étaient pas concertés nous ont déstabilisés. Même au sein d'une classe moyenne prompte à voter pour les valeurs de partage et de solidarité, on est mal à l'aise avec le niveau atteint.

C'est pour nous davantage qu'une anecdote. C'est la confirmation que le sujet est brûlant et qu'il faut l'aborder avec le même sérieux que nous avons abordé, lors de la précédente législature, l'assainissement de nos finances.

Les comptes 2016 démontrent que nous avons passé l'épaule et que le ménage communal a retrouvé une situation saine. Nous réalisons un bénéfice substantiel, nous autofinançons nos investissements, nous avons retrouvé une fortune conséquente et notre dette est maîtrisée. Le groupe PLR-PDC en est satisfait. Il souhaite qu'on s'attaque dès à présent à trois priorités :

- Premièrement, maîtriser nos charges et éviter toute inflation de projets bien pensés mais que nous ne pouvons pas nous payer.
- Deuxièmement, réduire la pression fiscale et retrouver attractivité et compétitivité ; le résultat réalisé démontre que nous avons visé un peu haut avec les 14 ou 15 points de hausse votés lors de la dernière législature et qu'il y a, à la marge, la possibilité de desserrer l'étouffement.
- Troisièmement, agir dans le cadre du frein à l'endettement que nous nous sommes donné.

Au sujet de ce frein à l'endettement, le groupe PLR-PDC comprend la frustration de l'Exécutif à ne pas pouvoir investir plus. Il note que les caudales sont aujourd'hui étroites parce que l'endettement accumulé freine la possibilité de financement par l'emprunt. Cette situation est voulue et elle représente une approche saine de la gestion financière.

Notre commune a pourtant la capacité de retrouver une marge supplémentaire en se défaisant d'une partie de son patrimoine financier - comprenez par là les immeubles de rendement qu'elle possède - et en affectant le produit de cette vente à une réduction des crédits qu'elle a contractés. En adoptant cette démarche, elle serait alors autorisée à financer plus amplement ses projets par une dette supplémentaire. Le groupe PLR-PDC est conscient qu'il touche à un tabou en parlant de vendre ce que certains perçoivent comme les bijoux de la couronne. Le groupe PLR-PDC juge que cette option doit être sérieusement analysée. Le moment est particulièrement opportun au vu des prix ridiculement élevés payés aujourd'hui pour les immeubles d'habitation. Cela permettrait de maximiser le produit et donc l'effort sur la dette. C'est aussi un acte responsable car plutôt que de se focaliser sur les acquis, le trésor accumulé et finalement le passé, il semblerait à notre groupe très opportun de trouver le moyen d'entretenir les infrastructures publiques et mettre l'accent sur les prestations de demain.

Le groupe PLR-PDC acceptera les comptes à l'unanimité moins l'une ou l'autre abstention. Il tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail accompli. Il insiste sur les priorités qu'il voit pour la législature et se permettra de tenir le cap qu'il s'est fixé, à savoir la maîtrise des charges, une réduction de l'impôt et un travail dans le cadre du frein à l'endettement. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel.

➤ Arrivée de Frédéric Ryser (GCD-PLRT). **La majorité passe à 17.**

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Le président** procède à la lecture des comptes, cahier par cahier.

*Ndlr : seules les interventions sont indiquées.*

Cahiers 1 et 2 / la parole n'est pas demandée

Cahier 3

**Le président** donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Par rapport à l'agent de sécurité publique, en page 6, j'aimerais avoir des précisions quant au cahier des charges de ce Monsieur, quel salaire ou quel traitement il a. J'aimerais aussi savoir s'il patrouille ailleurs qu'à la rue des Indiennes. J'aimerais encore savoir s'il va de temps en temps à La Ramée parce qu'il me semble qu'il y a quelques problèmes. Pour terminer, j'aimerais savoir pourquoi on va engager un patrouilleur. Merci. ».

**Le président** remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne à **Heinz Hoffmann**.

« Les charges de l'ASP sont de patrouiller dans toute la commune ; il ne va pas seulement à la rue des Indiennes, il va à La Ramée, à La Tène, à Thielle, à Wavre, il va partout. Il patrouille pratiquement à longueur de journée dehors pour le contrôle de la sécurité publique.

Concernant l'engagement d'un patrouilleur, c'est une demande de l'école par rapport à la sécurité des enfants. L'école trouve de plus en plus que les voitures ne respectent pas l'engagement des enfants patrouilleurs. L'EOREN voulait 5 patrouilleurs adultes, ce que l'on a refusé, mais pour faire un peu un consensus, on a proposé un adulte qui officiera sur la route principale mais on gardera les enfants. Ce patrouilleur ne sera pas présent l'après-midi parce qu'il y a moins de circulation.

Sinon, l'ASP a dans son contrat de travail la gestion des parkings, la gestion du fluide des personnes physiques, la gestion des nuisances bruyantes, par exemple vers Jumbo quand les camions déchargent. Il y a aussi un grand problème à la route des Marais, je crois vers l'entrée pour aller au lac, aussi du côté du Mouson. Il fait du très bon travail. Il procède à différentes dénonciations et notifie les actes judiciaires. Il travaille la plupart du temps à l'extérieur, aussi avec la police cantonale et les agents de sécurité qui contrôlent nos écoles le soir. ».

**Le président** remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Excusez-moi mais je n'ai pas eu le temps d'envoyer mes questions par écrit à l'avance. Vous pouvez donc me répondre à la prochaine séance, je le comprendrais tout à fait.

Ma première question concerne la page 7, Police du feu, en regard du compte 140.352.03, Participation syndicat inter. SPV/SFBL, où la part communale est moins importante que prévu en raison du report de certaines acquisitions. J'ai vu que l'on a un article 54, alinéa 4, de la LFinEC qui dit que : « Des provisions sont constituées en vue de couvrir des engagements existants dont la date d'exécution ou le montant des sorties de fonds qu'ils entraîneront sont incertains. ». Il faut voir ce que l'on entend par engagements, alors est-ce que cela n'aurait pas eu sens que l'on provisionne, en tout cas pour partie, ces futurs montants et que l'on anticipe en quelque sorte la part de la commune pour les futures acquisitions du syndicat, évitant ainsi en 2017 ou 2018 un trop grand delta avec les chiffres que l'on a aujourd'hui ? Merci. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Juste pour dire que le syndicat est tellement en retard qu'il n'y a eu aucun achat en 2016 et c'est pourquoi il a remboursé une partie de l'argent versé en 2016. A la commission financière du syndicat, on avait proposé de garder une réserve mais par rapport au règlement du syndicat, on doit rembourser les communes, laissant celles-ci libres de provisionner mais on ne sait pas encore de quels achats il s'agira. ».

**Le président** remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Pour la commune de La Tène, on n'avait aucun ordre d'idée du montant que cela pourrait faire. Au niveau du règlement sur les finances, je ne sais pas si on peut provisionner une dépense d'un syndicat qui n'est pas de compétence communale. Je ne peux pas répondre à cette question. ».

**Le président** remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Cela concerne la page 18 et plus particulièrement les ports et les rives. On découvre qu'il y a un montant énorme de l'ordre de 645'000 francs et on a en plus cette année décidé d'une attribution de 31'000 francs alors qu'au budget il était prévu zéro. On a compris qu'en 2016 les charges des ports étaient extrêmement faibles. J'ai deux questions concernant le compte 343.380.00, Attribution au fonds ports et rives. Quel est le but de conserver une réserve aussi gigantesque et les 31'000 francs que l'on a attribués cette année ne pourraient-ils pas être utilisés à autre chose, plutôt que d'aller grossir ce capital ? Par exemple procurer des liquidités à la commune, empêcher un emprunt à court terme. Il ne me semble pas que ce sont des dépenses qui sont liées. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Rose et donne la parole à **Maurice Bingeli**.

« Le poste des ports doit être autofinancé. On ne peut pas gagner de l'argent sur ce poste-là. Si on en gagne, comme cela a été le cas l'année passée, il faut le mettre dans un fonds de rénovation, un fonds d'investissement. Ce fonds est énorme effectivement, parce que ces 10 dernières années, on n'a pas fait grand-chose sur les ports, on ne les a pas entretenus comme il fallait et on n'a pas eu



l'opportunité ou la volonté d'investir dans les ports. Il y a des besoins et on va les résoudre en utilisant cette réserve pour l'entretien et le curage. Elle devrait être utilisée plus régulièrement et on va le faire. Si les ports sont toujours bénéficiaires, on devra peut-être baisser les tarifs de location mais on ne peut pas utiliser le revenu des ports pour combler d'autres besoins de la commune. ».

**Le président** remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Pour cette question technique, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vais rassurer son auteur. L'avantage d'avoir une réserve affectée et de n'avoir rien à investir pour la commune crée des liquidités et permet de financer plein d'autres choses sans que nous ayons à recourir à l'emprunt. Cet excédent est une bonne nouvelle. Evidemment, le jour où on liquidera la provision et qu'on sera obligé de piocher dans la caisse pour financer les investissements, ça posera problème. Si on fait 30'000 francs par année de mise en provision, c'est de l'argent que l'on n'a pas à emprunter et c'est un placement très indirect. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste une remarque concernant les subventions aux sociétés sportives et culturelles, qui sont en baisse depuis plusieurs années et à leur limite inférieure. La commune est à la recherche de sponsoring pour financer les feux d'artifice du 1<sup>er</sup> août et pour les futurs abris de vélos. J'ai peur que d'un côté on enlève la manne des sociétés et que d'un autre côté on va à la chasse sur le même terrain qu'elles pour financer ça et qu'à un moment donné ces sociétés aient un problème de trésorerie. Ce serait bien que la commune ne chasse pas sur les mêmes terrains, pour le sponsoring, que les sociétés locales. ».

**Le président** remercie Daniel Jolidon.

Cahiers 4 et 5 / la parole n'est pas demandée

Cahier 6

**Le président** donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Evolution de la dette, annexe 6. C'est peut-être une question naïve mais on a pour 39 millions de dettes à long terme et on sait que les taux, même fixes, sont assez favorables en ce moment. On sait aussi qu'un remboursement anticipé d'un emprunt est subordonné (mais pas toujours) au versement d'une pénalité contractuelle. Est-ce que l'on a procédé à un examen comparatif d'éventuels remboursements à terme avec la pénalité de certains emprunts pour les contracter avec un taux d'intérêt plus faible en regardant si un gain était possible en procédant de la sorte malgré la pénalité ? ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Yannick Butin**.

« L'exercice tel quel n'a pas été fait. Généralement, la pénalité se monte à un montant supérieur à l'intérêt lui-même, ce qui fait que l'on paierait en quelque sorte 2 fois l'intérêt. On n'a pas fait le calcul mais on est parti sur cette possibilité-là. ».

Cahiers 7 et 8 / la parole n'est pas demandée

Le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2016 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de la confiance accordée par ce vote. Je remercie également l'administration qui a fait un gros travail, de qualité et conséquent, pour présenter ces comptes. ».

**Le président** constate qu'il n'a pas lu l'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes 2016 de la commune de La Tène et s'en excuse ; sa lecture n'est pas demandée.

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour financer la part laténienne au projet CENE et l'abrogation du crédit d'engagement de 2.5 millions de francs voté le 22 septembre 2016**

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En cet été 2052, La Tène a une fois de plus été prise d'assaut par la population du Littoral et des environs afin de profiter des plages du bord du lac et des nouvelles infrastructures construites il y a à peine une dizaine d'années et qui ont remodelé complètement le paysage de ce site balnéaire qui est devenu un lieu de villégiature incontournable sur le Littoral neuchâtelois.

La Tène, encore inquiète de son avenir au tournant du siècle, vit depuis une dizaine d'années une expansion démographique qu'elle a su maîtriser grâce à des concepts urbanistiques novateurs. Des quartiers résidentiels ont surgi de terre à un rythme soutenu mais mesuré, autour d'un pôle d'activités économiques devenu une référence au niveau national et européen.

En trente ans, la population a passé de 5'000 habitants à plus de 7'000 aujourd'hui, avec un bond impressionnant durant les quinze dernières années. Le canton de Neuchâtel, qui comptait quelque 169'000 habitants au début du siècle, afficherait aujourd'hui une population de près de 200'000 âmes.

De nombreuses entreprises ont établi leur siège dans l'agglomération neuchâteloise, surtout sur le Littoral, mais tout particulièrement à La Tène. Des nouvelles unités de production, essentiellement spécialisées dans les technologies environnementales, la microtechnique et les Biotech, sont venues se greffer à un tissu industriel déjà bien développé par une active politique de promotion économique avant ce boom démographique.

En plus des plus de 7'000 âmes qui composent la commune de La Tène, se sont près de 3'000 places de travail supplémentaires qui sont venues étoffer l'offre des emplois, ce qui est le reflet du dynamisme des autorités qui ont œuvré sans relâche et qui ont ainsi participé au redressement du canton de Neuchâtel, lequel se positionne aujourd'hui parmi les leaders du développement économique, social et environnemental en Suisse. A l'expansion économique s'est ajoutée une émulation culturelle proportionnelle aux appétits des nouveaux résidents.

Les institutions régionales existantes avant ce boom économique ont su répondre à la demande et une vie culturelle intense et cosmopolite s'est développée.

Si les problèmes urbanistiques n'ont pas tous été surmontés, l'infrastructure de transports publics mise en place peu avant les effets spectaculaires du réchauffement climatique a permis de faire face à la situation.

Un métro à grand vitesse, le TransRUN, dont une seconde voie est en chantier, relie les pôles Sud et Nord de l'agglomération neuchâteloise.

La ligne du Littorail, prolongée jusqu'à La Tène depuis peu, relie La Tène aux confins du Littoral ainsi qu'aux principales agglomérations régionales et cantonales voisines.

Ce changement climatique qui, depuis une dizaine d'années, a bouleversé certaines ressources naturelles en raison de périodes de sécheresse survenant toujours plus tôt dans l'année et sur des périodes de sécheresse toujours plus longues.

Grâce à la clairvoyance des décideurs depuis plus de trente ans, les infrastructures ont suivi un développement qui permet aujourd'hui de faire face à des défis qui paraissaient inconcevables à l'époque.

C'est cette foi en l'avenir qui a permis, 50 ans après le passage de ce nouveau millénaire, de poursuivre le développement de manière harmonieuse, ce développement qui permet l'épanouissement et la créativité.

C'est bien la raison pour laquelle La Tène est réputée pour sa qualité de vie au cœur de l'innovation.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette étrange intro-fiction en préambule à une discussion sur un rapport officiel vous fait-elle sourire ? A-t-elle au contraire le don de vous irriter ? Pensez-vous que le Conseil communal est tombé sur la tête ou plutôt qu'il vit la tête dans les nuages ? Y voyez-vous une manière originale, aux contours peut-être pas si fantaisistes, de manifester une volonté de voir plus loin que le bout de son nez ou un

malheureux exercice de science-fiction ? Dans tous les cas, tant mieux, pourvu que vous ayez été surpris !

Dans quel pays vivrons-nous dans vingt ans, trente ans, quarante ans ? Nul ne peut le savoir avec certitude et le Conseil communal n'entend pas jouer les prophètes en son pays.

Mais nous craignons parfois que le ton normalement administratif, technique et peu enthousiasmant de la « littérature officielle » ne permette plus de saisir des enjeux cruciaux pour notre avenir. Nous ne prétendons pas lire dans le marc de café, ni dans des boules de cristal, mais nous sommes sûrs d'une chose : notre commune vit des chamboulements dont de nombreux citoyens, et peut-être même certains conseillers généraux, n'ont pas encore pris pleinement conscience.

Notre commune vit un moment-clé de son histoire.

Depuis des décennies, les autorités communales se sont engagées dans des politiques de développement ambitieuses.

Dans les années 1970, déjà d'importants moyens financiers ont été consacrés au déploiement d'infrastructures qui sont encore aujourd'hui utilisées. Selon les archives communales, en 1973 et 1974 près de 1.9 million de francs a été investi pour renforcer un réseau d'eau de boisson qui devenait obsolète, tant le développement de la commune était important. Ce montant, reporté à la valeur actuelle, en tenant compte du renchérissement, correspond à plus de 4 millions de francs aujourd'hui.

Ces années marquaient également les prémices du déclin de l'industrie horlogère. Malgré cela, des moyens financiers conséquents ont été dégagés. Avait-on moins peur de l'avenir ? Etait-ce au contraire une manière de défier l'adversité traduisant les temps économiques difficiles qui se présentaient ?

Toujours est-il que ces infrastructures ont permis à la commune de La Tène de se positionner comme un moteur de l'économie neuchâteloise.

Il est intéressant de constater qu'en :

- 1950 : 1'223 habitants
- 1970 : 3'000 habitants
- 2000 : 4'200 habitants
- 2016 : 5'000 habitants

Depuis 1950, la population a plus que quadruplé. Depuis 1970, celle-ci a augmenté de plus de 65%, en passant de 3'000 habitants à 5'000.

Aucune recherche n'a été effectuée quant aux arguments qui ont été avancés à l'époque pour convaincre les décideurs de consacrer ainsi d'importants moyens financiers. Mais la seule pensée que l'argumentation tenait compte d'une augmentation de plus de 60% de la population dans les cinq prochaines décennies peut nous laisser pantois.

Evidemment, nous ne pouvons pas vous apporter la réponse. Reste que c'est une réalité !

Malgré tout, force est de constater que les autorités communales de l'époque ont donc fait un pari sur l'avenir.

Votre Autorité est subséquemment appelée, à son tour, à se prononcer sur un engagement financier important, certes, pour assurer l'avenir de notre collectivité, à un moment charnière de son histoire.

Tout au long de sa construction, le projet CENE, au travers de ses données techniques, s'est confirmé avec pertinence comme une solution pérenne. Il s'est confirmé comme une solution technique idéale. Il s'est confirmé comme une solution durable, avec un caractère régional. Il s'est confirmé comme un compromis financier raisonnable. Enfin, le projet CENE permet d'élargir le spectre des actions et améliore les disponibilités des ressources en eau de façon à multiplier les coopérations régionales afin de mieux réagir à l'imprévu !

Certes, il faut admettre qu'il ne fait pas l'unanimité sous l'angle de son dimensionnement. Certains appréhendent ce projet uniquement sous l'angle de l'arithmétique, avec comme principale vision de lui donner la représentation formelle des nombres et des valeurs, sans forcément tenir compte de l'ambition que l'on peut exprimer au travers de lui.

La mise en œuvre du projet CENE maintenant, permet d'associer la commune de La Tène à une solution régionale. Celui-ci contribue à rationaliser des travaux qui par leur nature sont très onéreux

et seraient insupportables si une seule des entités au projet devait mettre en œuvre ses propres besoins.

Le projet CENE s'inscrit parfaitement dans la conception directrice cantonale qui souligne notamment, je cite : « ...« *Le développement économique du canton reste une priorité de première importance. Si la lutte pour les activités et les emplois dépend principalement de conditions-cadres générales, plusieurs lignes d'action territoriales sont également à mobiliser, notamment sous l'angle des équipements...* ». De plus : « ... *cette stratégie ne saurait se concrétiser par les seuls projets cantonaux, mais nécessite les initiatives propres des communes, des agglomérations, des régions...* ».

Aussi le projet CENE vous est présenté par le Conseil communal avec la conviction qu'une politique volontariste peut seule projeter la commune de La Tène dans une dynamique de prospérité.

Avec une vision limitée à une succession d'additions et de soustractions, on perd l'essentiel de la démarche qui s'inscrit aux yeux du Conseil communal dans un acte empreint d'audace tout en restant dans les limites du raisonnable.

Votre Autorité a désormais toutes les cartes en main pour prendre une décision. Le projet CENE est la meilleure variante coût/efficacité pour apporter le dernier élément de renforcement du réseau d'eau de boisson de la commune de La Tène, ceci conformément au plan directeur de la distribution de l'eau.

Déployer les équipements pour le développement futur de manière précise, surtout sous l'angle de la temporalité, est chose compliquée. Les planifications cantonale, régionale et communale en cours permettent néanmoins d'avoir une vision assez claire sur le potentiel pouvant être mis en œuvre.

La densification notamment permet de garantir l'accès aux services de base à un plus grand nombre, avec une approche rationnelle.

Prévoir la mise en œuvre d'équipements en tenant compte des bonnes fenêtres d'opportunité est important et permettra de continuer à se développer de manière dynamique et faire bénéficier aux habitants, ainsi qu'à l'ensemble des régions neuchâteloises, des nombreux atouts présents sur le territoire de la commune de La Tène. Merci de votre attention ».

**Le président** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il nous a fallu deux séances pour arriver au bout de ce rapport. La chose paraissait très intriquée, l'une dans l'autre. Sur le fond, nous entrerons en matière et vous recommandons d'entrer en matière sur ce projet. Sur les chiffres et la réalité de son coût, nous sommes un peu plus réservés. Nous estimons que les calculs présentés ne sont peut-être pas pris par le bon bout. Nous estimons qu'il faut remettre les choses à plat avec nos voisins, rediscuter des hypothèses mises en cause, poser les mêmes hypothèses à la même échéance, pour arriver de cette manière-là à quelque chose avec lesquelles nous aurions plus de confort, raison pour laquelle par 4 voix contre une, nous recommandons de refuser cette demande de crédit. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Philippe Mattmann** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance du 1<sup>er</sup> juin, les membres présents de la commission des TPSI ont examiné le rapport du CC.

Le responsable du dicastère, Monsieur Daniel Rotsch, nous a expliqué les chiffres et nous a donné les aboutissants de ce projet.

La question que la commission s'est posée, c'est que se passerait-il pour la commune de La Tène si le crédit est refusé et si les autres communes de la CENE partent toutes seules ? Est-ce que, dans 20 ans, elles accepteront qu'on se joigne à elles, ce n'est pas sûr ?

S'agissant des obligations communales sur la distribution des eaux de boisson, le danger est de ne pas pouvoir répondre aux besoins communaux.

Au final et après de nombreuses questions, la commission des TPSI a émis un préavis favorable concernant la demande de crédit de 3.501 millions de francs. Merci. ».

**Le président** remercie Philippe Mattmann et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Dans sa séance de préparation de l'avant-veille, à Montmirail, le groupe de centre-droit PLR-PDC s'est penché sur ce rapport et sur cette demande de crédit de 3.5 millions pour l'assainissement du réseau d'eau CENE.

Malgré le fait que nous soyons, à très grande partie de nos membres, tous favorables à ce qu'une solution technique soit trouvée pour assainir notre réseau d'eau, nous sommes très soucieux et conscients de cette problématique, et nous remercions le Conseil communal de l'avoir examiné avec les communes avoisinantes.

Nous ne sommes par contre pas convaincus par les aspects financiers. On a le sentiment que la commune de La Tène a effectivement regardé un peu plus loin que le bout de son petit nez mais on a aussi le sentiment que les autres communes n'ont pas fait cet exercice, si bien que le réseau d'eau est peut-être dimensionné de manière correcte mais la clé de répartition ne nous paraît pas forcément correcte dans la mesure où finalement la commune de La Tène assumerait une plus grande part des frais finaux de financement.

Quand on lit le rapport du Conseil communal, on se rend compte que les valeurs sont immuables et invariables (page 1 du rapport), ce qui signifie que si l'on se trompe aujourd'hui, il n'y aura plus de possibilité de correctif. L'hypothèse qui a été envisagée de peut-être éventuellement revoir la question dans le cadre d'un syndicat ne nous a pas non plus convaincus.

Nous tenons ici une nouvelle fois à dire que notre groupe soutient l'idée de l'assainissement, mais est d'avis qu'il y a lieu de reprendre contact avec les communes-partenaires et revoir si les chiffres ont été calculés selon les mêmes principes.

Le résultat de nos cogitations est le suivant. Nous allons adhérer à l'entrée en matière par 13 voix pour, une abstention et une voix contre. En revanche, nous voterons contre la demande de crédit, par 11 voix contre, une voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie de votre attention. ».

**Le président** remercie Michel Montini et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène est convaincue de la nécessité du projet d'extension de la CEN, c'est pourquoi elle refusera la demande de crédit de 3.5 millions.

Le projet qui nous est soumis ce soir se base sur des chiffres de 2005, soit vieux de douze ans, pour estimer les besoins en eau jusqu'en 2030.

Avec une mise en service du nouveau réservoir aux environ de 2020, cela représente une vision d'avenir d'à peine dix ans.

Des chiffres vieux de douze ans pour une vision d'avenir d'à peine dix ans, non merci.

La durée de vie d'un réservoir est d'au moins quarante ans, il est donc nécessaire de se baser sur des prévisions à 20, 30 et 40 ans pour toutes les communes-partenaires, soit 2040, 2050 et 2060, afin de s'assurer que ces installations ne soient pas sous-dimensionnées au bout de dix ans.

Les chiffres de 2005 sont en effet périmés. Selon l'office fédéral de l'environnement, la consommation d'eau potable par habitant a diminué de près de 30% de 2005 à 2015.

De plus, la révision de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) acceptée le 3 mars 2013 et les nouvelles dispositions entrées en vigueur en mai 2014 ont également fondamentalement changé la donne par rapport à l'année 2005 sur laquelle repose ce projet.

Alors sous-dimensionné ou surdimensionné, le projet CENE, difficile à dire sans une mise à plat des données de toutes les communes-partenaires.

L'ELT est favorable à la sécurisation de notre approvisionnement en eau, mais sur la base de données actualisées et réalistes, c'est pourquoi elle refusera la demande de crédit de 3.5 millions.

L'Entente de La Tène souhaite que le Conseil communal contacte les communes-partenaires dans l'optique d'actualiser rapidement le projet existant. ».

**Le président** remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT), pour le PSLT.

« D'emblée s'agissant de ce rapport à propos duquel on mentionne assez souvent le terme « redondance » pour l'eau, je me pose la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de parler de redondance à propos de la prise de paroles et des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de ce projet et du crédit d'engagement qui s'y rapporte et qui ont fait de bien nombreuses vagues.

En effet, il y a eu des rapports datés des 21 mars, 23 mai et 29 août 2016.

Il y a eu séance extraordinaire du Conseil général du 22 septembre 2016 et tout aussi extraordinaire la séance d'information du 29 mai 2017.

Le 22 septembre 2016, nous avons très très très largement débattu de ce projet (environ 12 pages du procès-verbal) pour aboutir à un vote de crédit d'engagement de 2.5 millions. Or, ce crédit en tant que tel ne peut pas être validé dans le projet CENE car ce dernier implique plusieurs communes. La calculation faite tient compte de l'ensemble de ces communes, ce qui est normal, et il n'est pas possible d'y déroger. La clé de répartition nous a paru tout à fait correcte et aucune hypothèse contraire n'a été apportée jusqu'à ce jour, comme quoi cette clé serait incorrecte.

Pour la connexion du réseau communal laténien d'eau de boisson à celui de la CENE, nous devons déboursier 3.501 millions. Sans doute mais nous n'avons guère le choix. A moins de faire cavalier seul. Mais comment et à quel prix tout en sachant pertinemment que cela n'est pas possible ?

Le groupe socialiste est fort conscient de cette problématique. Il est surtout conscient des risques possibles si ce projet n'aboutit pas et il ne souhaite pas imposer à la population dans une dizaine d'années, voire davantage, la décision de devoir investir, à ce moment-là, au prix fort pour une connexion que nous pouvons envisager et concrétiser aujourd'hui. Sans doute le montant est important mais il le sera encore plus dans une dizaine d'années, voire à plus long terme.

Investir maintenant pour l'avenir, c'est le choix que fait le groupe socialiste.

L'eau est une richesse dans tous les sens du terme, il y a lieu de préserver cette ressource pour le bien de notre collectivité.

Le groupe socialiste dit donc oui à ce rapport et au crédit de 3.501 millions et approuvera dès lors l'arrêté figurant sous annexe 1. Je vous remercie. ».

**Le président** remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, les chiffres datent d'un certain temps, mais c'est valable pour toutes les communes.

Il est fort probable, comme évoqué tout à l'heure, que depuis 2005 les statistiques démontrent une baisse de consommation pour différentes raisons, prises de conscience, etc. mais cette baisse de consommation est valable pour toutes les communes qui composent ce projet CENE.

Pourquoi je dis cela ? Une revisite des valeurs, c'est pertinent et on arrivera peut-être à un redimensionnement complet du projet qui est chiffré à près de 12 millions de francs, en chiffres ronds, à quelques pourcents près et cela pourrait être des montants d'une certaine valeur mais je n'en sais rien. Si on bouge l'ensemble des valeurs, au même taux, c'est-à-dire que si l'on tient compte de cette baisse de consommation, ce n'est pas sûr que la participation de La Tène soit plus faible. Ce n'est pas sûr non plus qu'elle soit plus haute, c'est peut-être probable, mais ce n'est pas sûr qu'elle reste au statu quo. Ce que je veux dire par là, c'est que revoir les chiffres ne va pas forcément dans la bonne direction, dans une situation plus favorable pour La Tène mais il faut faire l'opération pour le déterminer.

Ça a été dit tout à l'heure, et j'ai bien aimé la vision, vouloir revoir tous les chiffres, c'est un peu jouer à la loterie, on ne connaît pas le résultat, et ce ne sera pas forcément en faveur de La Tène. Je voulais vous rendre conscients de ça. ».

**Le président** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« On est un peu déçu de la position des deux autres groupes, parce que c'est quand même un coup de poker politique.

On est dans une région, l'Entre-deux-Lacs, qui voulait entre parenthèses fusionner il n'y a pas longtemps.

Nous sommes une grande commune, nous sommes un futur pôle de développement économique du canton et on bloque sur cette participation à ce projet. Pourtant, on a eu le premier rapport complété où il semblait qu'un certain nombre de zones d'ombre était enfin éclairci.

On a voté l'année passée un crédit de 113'000 francs pour la phase préparatoire et d'étude. Une partie de ce crédit, on peut le mettre à la poubelle alors. C'est ça qui va se passer si on refuse ce projet.

Nous allons vers une situation climatique, on l'a dit, qui est incertaine mais qui, en tout cas, va vers le haut dans un certain sens, c'est-à-dire qu'il y aura moins de précipitations et que les besoins en eau seront tels, dans quelques décennies, qu'on ne parlera probablement plus de redondance mais d'un simple besoin, sachant déjà, cela est mis dans le rapport, qu'il y a des périodes où les captages, ceux de Saint-Blaise, sont à sec.

J'ai un peu peur qu'on décide un coup de poker irresponsable, soit que les communes décident par la suite de faire cavalier seul, soit si nous décidons ensuite de nous raccorder à elles, cela nous coûtera bonbon pour pas grand-chose.

Je pense que ce n'est pas tellement une décision visionnaire, que celle de refuser un projet sans qu'il n'y ait de plan B. Et il n'y a aucun plan B. On le souhaite mais ce n'est pas du tout garanti.

Voilà ce que je voulais vous dire. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Pascal Vaucher (ELT)**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste préciser qu'on ne refuse pas le projet, on est pour le projet mais on demande sa réactualisation. Selon le Conseil communal, le seul moyen de réactualiser les chiffres est de refuser le crédit de 3.5 millions. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour financer la part laténienne au projet CENE est refusé par 19 voix contre 12, sans abstention.

L'arrêté du Conseil général concernant l'annulation du crédit d'engagement de 2.5 millions de francs pour financer la part laténienne au projet CENE est accepté à l'unanimité.

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est évidemment avec regret que le Conseil communal prend acte de votre décision. Il entend aussi que votre Autorité est consciente et sensible de la problématique qui va concerner la commune de La Tène ces prochaines années, sous l'angle de son développement, sous l'angle de la sécurité de son approvisionnement. Il s'agira de se remettre au travail et de trouver la meilleure solution. Merci. ».

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service**

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas m'étaler sur les données qui figurent dans le rapport ; vous en avez tous pris connaissance très consciencieusement, je n'en doute pas une demi-seconde.

J'ai simplement envie de planter un petit peu le décor, c'est-à-dire qu'au travers de cette demande de crédit d'engagement, d'un point de vue politique, c'est votre décision de ce soir qui sera plus d'intégrer la commune de La Tène dans un réseau qui existe aujourd'hui, un réseau de vélos en libre-service, utile bien entendu à la population mais également aux usagers de passage sur le territoire communal.

Les deux stations qui vous sont proposées ont chacune un caractère bien défini, caractère de pendularité qui sert non seulement aux personnes qui descendent du train mais aussi aux pendulaires de notre commune qui prendraient un vélo pour aller à Neuchâtel, Saint-Blaise ou Hauterive, le matin

et rentreraient le soir, plutôt que prendre le bus. Ce sont des opportunités qui sont offertes à la population laténienne.

La deuxième station de vélos en libre-service a un caractère plus touristique, par son positionnement. Elle a été pensée pour les résidents du camping mais également pour les clients ou les touristes de passage qui pourront profiter pleinement des magnifiques paysages de notre région. Il faut aussi penser qu'ils pourront prendre une bicyclette pour aller faire leurs courses dans les commerces du village, ou ailleurs. Ce sera là également une belle opportunité.

Je terminerais par une action que le Conseil communal a en point de mire, cela a été rapporté tout à l'heure, c'est vrai qu'il n'y a pas forcément réfléchi, c'est la recherche de sponsors. On essaie de couvrir au maximum les coûts d'investissement et d'exploitation par des sponsors. D'autres communes ont fait cette expérience de manière très favorable dans la mesure où elles ont pu couvrir une grande partie des frais de fonctionnement ou d'investissement.

On voit qu'on est à la fois dans une prestation qui peut servir la population résidente et la population de passage mais une prestation qui peut devenir pas très onéreuse pour la commune, donc une opération Win-Win. ».

**Le président** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission financière a relevé le coût particulièrement élevé des véhicules proposés. Elle a pris bonne note que la solidité offerte par le matériel choisi impliquait un investissement d'une telle ampleur.

Votre commission s'est aussi souciée du coût d'entretien annuel de près de 1'000 francs par vélo. Il lui a été indiqué que c'était incontournable dans le modèle de fonctionnement choisi par l'entreprise exploitante.

Si elle partage l'ambition d'une mobilité douce encouragée sur l'ensemble du Littoral neuchâtelois, votre commission s'est révélée un peu plus sceptique sur l'incidence financière de ce projet. Ce qui l'a amené à timidement accepter ce projet par 3 voix favorables et 2 abstentions. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Manuel Carneiro Costa** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est lors de notre dernière séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2017 que la commission des travaux publics et des services industriels (TPSI) a pris connaissance du rapport du Conseil communal pour la demande d'un crédit d'engagement de 70'000 francs pour l'installation de deux stations de vélos en libre-service (VLS).

Après quelques interrogations de nos membres quant au nombre de stations, le coût élevé du projet, ainsi que l'état de nos finances, l'idée est venue de pourquoi pas faire une seule station-test à la gare au lieu des deux prévues par le projet (gare et La Tène, pour rappel).

Mais rappelons qu'au niveau coûts, toutes les autres communes-partenaires du projet ont eu les mêmes tarifs.

Il faut aussi retenir les retours de sponsoring de quelques entreprises déjà sur contrat et ça sera de même pour nous.

Nous pensons qu'au vu de la nature du projet, il ne faudrait pas laisser passer l'occasion.

Le vélo est un moyen écologique, pratique et ludique, qui remplace bien la voiture en milieu urbain et périurbain.

C'est avec 3 voix pour et une abstention des 4 membres présents que la commission a donné son accord favorable à la demande de crédit d'engagement de 70'000 francs. Merci. ».

**Le président** remercie Manuel Carneiro Costa et donne la parole à **Anouar Dammene-Debih** (PSLT), pour la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.



« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Après une discussion animée lors de la séance de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération du 23 mai 2017, le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour l'installation de deux stations de vélos en libre-service a été accepté à la majorité des membres présents.

Ce projet rentre parfaitement dans le cadre du développement touristique de notre commune et de la région.

Bien que n'ayant pas à se prononcer directement sur son aspect financier, la commission aurait souhaité savoir si les commerces et entreprises locaux avaient été approchés en matière de sponsoring.

Par ailleurs, par mesure de sécurité, la commission propose d'intégrer de nouvelles bandes cyclables sur la rue de la Gare et la route de la Tène, même si d'autres cheminements existent déjà, compte tenu de l'augmentation des cyclistes que ce projet va générer sur ces deux axes. ».

**Le président** remercie Anouar Dammene-Debih et donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT), pour la commission de l'environnement et du développement durable.

« La commission s'est réunie à deux reprises pour étudier ce rapport et ce beau projet.

Elle a pris note avec satisfaction que ce projet s'inscrit dans un contexte de réseautage avec tout le Littoral, voire en direction de Bienne, qu'il s'intègre au réseau neuchâtelois et qu'il n'est dès lors pas paru nécessaire à la commission d'examiner une autre solution qui aurait pu paraître plus avantageuse.

En effet, une autre solution n'aurait aucun sens. On voit mal une personne emprunter simplement un vélo pour faire le tour du village.

D'ailleurs, la commission a décidé de ne pas se focaliser sur l'aspect financier (qui est du ressort de la commission financière) mais de s'intéresser à l'aspect de l'environnement, de la mobilité douce, de l'attractivité de la commune. Ces aspects sont véritablement les objectifs de ce rapport et du crédit y afférent.

La commission a examiné la question du nombre de stations, une ou plusieurs :

- une à la gare
- une au camping
- une éventuellement au bord de La Thielle vers le débarcadère

Après réflexion, la commission a considéré que deux stations étaient utiles :

- une à la gare pour les pendulaires
- une au camping pour les touristes, les vacanciers et les campeurs

La commission s'est enfin posée la question d'une prise en charge financière par du sponsoring et invite vivement le Conseil communal à rechercher activement des sponsors, voire des donateurs (par exemple la Loterie romande), comme nous l'avons entendu tout à l'heure.

A l'unanimité des membres présents, la commission a donné son feu vert (pour les vélos) à ce rapport.

A titre personnel, je souhaite demander à la commune s'il ne serait pas possible d'inaugurer officiellement la mise en place des deux stations un peu festivement en promouvant ce jour-là la pratique du vélo en prévoyant chaque année à la même date une journée « Vélo dans la commune ». Une telle journée s'inscrirait également dans le cadre du rapport que l'on va examiner tout à l'heure à propos de la route de Wavre. ».

**Le président** remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne la parole à **Armand Ducraux** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur réunion de lundi dernier, les membres de l'Entente de La Tène se sont penchés sur le rapport sollicitant une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour l'installation de deux stations de vélos en libre-service.

Le principe de rejoindre le réseau *Velospot* déjà généreusement déployé sur le Littoral, en implantant deux nouvelles stations paraît constituer une opportunité intéressante, tant pour offrir à nos concitoyens une alternative de mobilité douce, que pour favoriser l'attrait touristique de notre commune.

L'importance de recourir à un système de financement faisant appel à du sponsoring a également été évoquée et c'est finalement à la majorité des membres présents, que l'ELT a approuvé le rapport du Conseil communal. Merci. ».

**Le président** remercie Armand Ducraux et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 13 juin, le groupe PLR-PDC a discuté du rapport concernant l'installation de stations de vélos en libre-service.

Premièrement, le groupe se réjouit du fait que le Conseil communal propose un investissement relatif à la mobilité douce, un sujet que notre groupe tient à cœur. De plus, le projet proposé s'inscrit dans la continuité du projet VLS du Littoral neuchâtelois qui connaît un succès certain depuis quelques années. Il est opportun et intelligent de s'y associer. Nous allons donc entrer en matière.

Les discussions de notre groupe se sont ensuite focalisées sur deux aspects.

D'abord, le financement. En effet, même si dans l'absolu il s'agit d'une demande d'un crédit mineure, 70'000 francs, notre groupe s'est étonné des prix très élevés des vélos qui se situent autour de 2'000 francs l'unité. Tout sportif du dimanche sait que pour ce prix on peut acquérir un deux-roues en carbone et « full suspension ». Nous, par contre, on vous propose d'acquérir pour ce prix des vélos costaux, équipés d'un cadenas connecté Swiss Made. Ensuite, ce qui a ennuyé certains d'entre nous, c'est que nous deviendrions partenaire d'une société privée, à but lucratif, qui laisse ses partenaires investir dans le matériel, tandis qu'elle-même empêche les abonnements. Avons-nous affaire avec l'Uber du vélo ?

N'empêche, ces considérations nous n'ont pas fait changer d'idée de soutenir le concept du VLS tel que proposé.

L'autre aspect qui nous a préoccupés est le nombre de stations. Nous avons compris que le Conseil communal est engagé dans des discussions avec les centres commerciaux de la place, afin qu'ils installent une station VLS à leurs frais. C'est une démarche que nous soutenons pleinement. Dès lors, il nous semble préférable que la commune procède à l'installation d'une seule station VLS et non pas deux. Dans une année ou deux nous pourrions évaluer l'expérience et constater si la volonté de Migros ou Manor s'est transformée en réalité.

Nous proposons donc un amendement à l'article premier, qui sera modifié comme suit :

**Article premier**

*Un crédit d'engagement de 35'000 francs est accordé au Conseil communal pour installer une station de vélos en libre-service.*

Quant à l'emplacement de la station, le groupe privilégierait la gare BLS.

Avec cet amendement, le groupe PLR-PDC apportera son soutien à une très large majorité. Merci. ».

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Pierre André Rubeli** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, je vous fais part de notre avis très positif concernant le projet de stations VLS.

En effet, La Tène se trouve être une magnifique commune de ce point de vue et aussi un but touristique en soit. Y adjoindre un mode de mobilité douce a donc tout son sens.

Cette mise à disposition du citoyen et du touriste d'un réseau de vélos ne doit pas s'arrêter à Saint-Blaise, comme actuellement ! Le Littoral neuchâtelois est un espace idéal pour le déplacement à deux-roues et La Tène en fait partie (je vois bien des vélos passer devant chez moi).

Des emplacements réfléchis, tels que la gare et le camping/plage s'inscrivent dans la tendance actuelle de la mobilité douce, à travers un réseau de pistes cyclables qui existent.

Que ces futures stations soient idéalement placées, nous laissons le Conseil communal et l'usage du temps le déterminer. De toute façon, ils sont déplaçables à moindres frais.

Des commerces et des entreprises pourront, par leur participation publicitaire, diminuer les coûts de cette structure et même peut-être faire de nouvelles petites stations, indépendamment des deux grandes stations de démarrage.

L'attractivité pour le camping et pour les personnes se déplaçant par ce moyen de locomotion à partir ou jusqu'à Marin, voire Thielle et Wavre, est certaine, et le groupe socialiste soutient un développement non-bruyant et non-polluant de la circulation.

Un aspect positif en relation avec la santé publique n'est pas non plus à négliger !

Le groupe socialiste vous invite donc à adopter ce projet. Je vous remercie. ».

**Le président** remercie Pierre André Rubeli et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), qui demande une interruption de séance, acceptée par **le président**.

\* \* \* \* \*

**Le président** reprend le cours de la séance et donne la parole à **Pierre André Rubeli** (PSLT).

« Je dirais franchement que dans une dynamique pour un vélo en libre-service, si vous faites une station, est-ce que vous êtes sûrs qu'il n'y aura pas de déficit dans votre affaire ?

En fait, si vous prenez un vélo, que vous partez de Marin, vous faites une petite balade à La Tène, vous êtes obligé de garder votre vélo toujours avec vous, même si vous allez à Wavre, ce qui est un autre problème. Si vous ne pouvez pas déposer à un endroit votre vélo dans une station de vélos en libre-service, vous continuez à louer votre vélo. Vous n'arrêtez pas de le louer. Finalement, cela n'a pas de sens. Si les gens louent un vélo en ville pour aller à La Tène, ils peuvent le laisser là parce qu'il y a une station. Ce serait bien d'avoir au moins deux stations en libre-service et peut-être devant Manor ou Migros, pour qu'ils aient une autre station en libre-service mais ce ne sont pas les magasins qui vont remplacer les nôtres pour qu'il y en ait suffisamment. Ce serait bien d'en avoir une au village mais le village est assez près de la gare, on pourrait quand même revoir la chose. En tout cas, ce qui est important, c'est d'en avoir au moins deux pour créer cette dynamique. Je vous remercie. ».

**Le président** remercie Pierre André Rubeli et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A titre personnel, je pense que le principe « j'encaisse les recettes et vous payez les charges » convient bien au projet. C'est une entreprise privée, complètement privée, pas à but non-lucratif, qui veut faire du bénéfice, qui nous demande de payer ses charges et qui se charge d'encaisser les recettes sans ristourner la moindre des choses à celui qui paie les installations.

C'est pour cela que je voterai l'entrée en matière mais non au projet parce que c'est un projet qui devrait être revu.

La mobilité douce c'est joli mais on est sous contrat avec une entreprise qui peut à un moment donné décider de ne plus mettre des vélos parce que ce n'est plus rentable et nous, on aura investi 70'000 francs pour des abris qui ne sont plus rentables pour l'entreprise. ».

**Le président** remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Deux points. D'abord pour répondre à mon collègue. Il s'agit d'un réseau de vélos qui s'étend de l'Ouest de Neuchâtel jusqu'ici et on espère bientôt jusqu'au Landeron, voire plus loin, pourquoi pas jusqu'au canton de Berne. On ne parle pas de prendre le vélo au camping et de le mettre à la gare, ou inversement. On n'a pas besoin de le remettre là où on l'a pris. Pour la balade à vélo, vous pouvez aller jusqu'ou vous voulez et si vous désirez, pour une raison ou une autre, vous arrêter au Landeron ou à Erlach, il y a le cadenas électronique.

Deuxième chose, sans vouloir trop défendre ce joli projet, et pour répondre à Monsieur Jolidon, par rapport au coût, effectivement la commune investit et l'entreprise prend les bénéfices mais elle fait toujours en sorte qu'il y ait assez de vélos à chaque station et quand ils sont cassés, ils sont réparés. ».

**Le président** remercie Ted Smith et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vois pas tellement de quelle entreprise on parle. Si c'est de Neuchâtelroule, c'est une association à but non lucratif qui fonctionne sous l'égide de la Ville de Neuchâtel, qui a certaines fonctions dont quelques-unes ont été relevées ici. Elle a aussi une fonction sociale dans la mesure où elle intègre des personnes en réintégration sociale dans le monde du travail.

Velospot, qui a été rachetée par la société Intermobility, vend toutes les infrastructures. Le prix a été évoqué et on peut tout à fait l'entendre. Ces vélos sont des chars d'assaut, ils sont extrêmement solides.

Comme dit tout à l'heure, le principe est vraiment d'intégrer La Tène dans ce réseau. Vouloir monter un réseau propre à La Tène n'a aucun sens.

Une station de vélos n'est pas seulement un point de départ, c'est aussi un point d'arrivée. Là où cela devient sensé d'avoir une station de vélos, c'est d'avoir une destination. Autrement dit, il y a peut-être des utilisateurs qui viendraient de Neuchâtel, qui voudraient venir sur le site touristique de La Tène et rentrer en bateau.

Une telle station de vélos pourrait aussi offrir des prestations à notre clientèle, celle de la commune de La Tène et celle du camping au travers de la taxe de séjour. On pourrait très bien imaginer un programme, par le biais de la taxe de séjour, qui pourrait financer avantageusement les touristes. Celle-ci n'est plus encaissée, comme par le passé, par Animatène et ensuite on fait quelque chose avec. Animatène, dans ce cas de figure, doit démontrer les actions qu'elle mène pour obtenir de l'argent. Je m'écarte un peu de la discussion mais cela avait sens de le dire.

Encore une fois, deux caractères différents, un pour la popularité et un pour l'attrait touristique.

Pour le Conseil communal, maintenir ces deux points de départ a tout son sens. ».

**Le président** remercie Daniel Rotsch.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Le président** met au vote la proposition d'amendement à l'article premier, qui stipule que : « *Un crédit d'engagement de 35'000 francs est accordé au Conseil communal pour installer une station de vélos en libre-service.* ». Celle-ci est acceptée par 15 voix contre 14 et 2 abstentions.

**Le président** donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT) qui demande la modification de l'art. 4 (... (frais de fonctionnement de la station ...)).

**Le président** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour une question de compréhension, l'amendement ayant été accepté, j'aimerais savoir si quelque chose est spécifié pour l'emplacement. ».

Tel ne semble pas être le cas.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 35'000 francs pour installer une station de vélos en libre-service est accepté par 30 voix contre une.

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

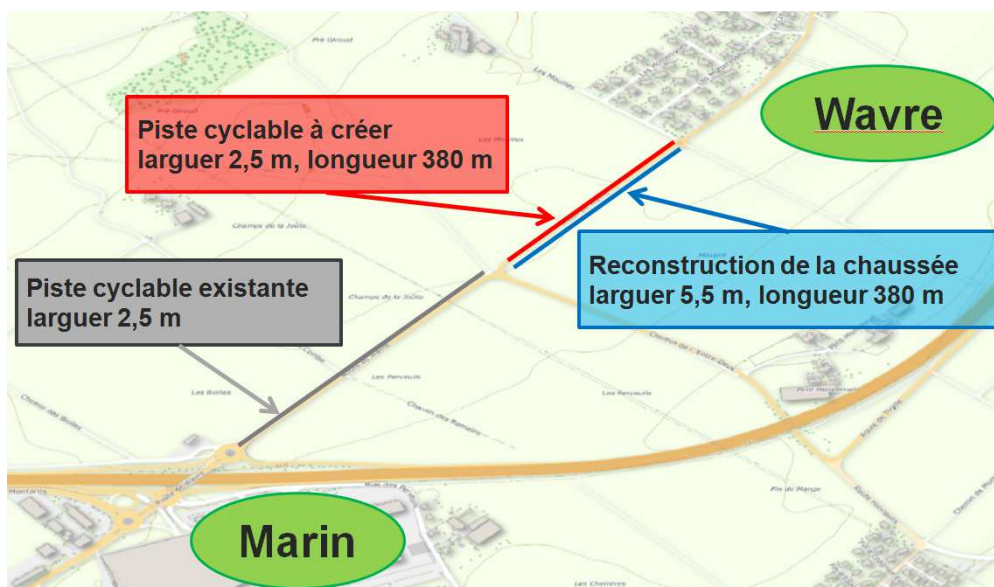
C'est avec demi-satisfaction qu'on commencera avec une seule station. Je suis certain qu'elle vous apportera satisfaction et je suis persuadé que vous serez convaincus par l'établissement d'une nouvelle station de vélos en libre-service sur le territoire communal. Merci. ».

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 840'000 francs pour aménager une piste cyclable entre Marin et Wavre et reconstruire la chaussée**

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

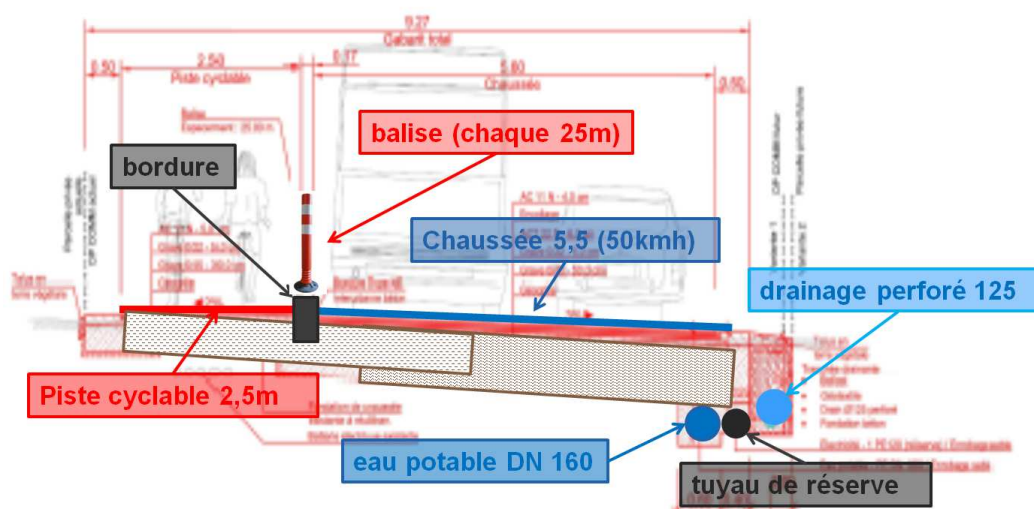
« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous montre la localisation sur un slide pour ceux qui ne connaissent peut-être pas la région...



On a une piste cyclable existante. Le projet prévoit de la prolonger jusqu'à Wavre (longueur de 380 mètres, largeur 2.5 mètres) et de reconstruire la chaussée (largeur 5.5 mètres, même longueur).

Quelques éléments du profil.



Je suis conscient que c'est un peu flou mais on a essayé d'être le plus précis possible. On a une piste cyclable de 2.5 mètres avec un retrait de la chaussée au Sud, qui reste à 50 km/h. Nous reprenons l'ancien caisson et allons en créer un du côté Sud. Nous prévoyons de refaire la conduite d'eau potable sous le caisson Sud et un tuyau de réserve avec un tuyau de réserve (électricité, communication). Pour drainer la chaussée, nous prévoyons un nouveau drainage perforé. Pour la sécurité, entre ces deux chaussées et ces deux pistes, nous avons prévu une bordure, comme par exemple à la rue de la Gare et nous allons mettre une balise tous les 25 mètres pour sécuriser encore plus ces deux voies.

Sur le plan financier, c'est un investissement de 840'000 francs (piste cyclable pour 200'000 francs et chaussée pour 640'000 francs). Nous avons demandé deux subventionnements, par le fonds des

routes communales (36% sur certains travaux) et par le projet d'agglomération au niveau de la Confédération (pourcentage encore inconnu).

En ce qui concerne la planification, nous allons débiter les travaux après les vacances d'été et après que les paysans aient pu faire leurs récoltes, en septembre, avec la réfection de la nouvelle chaussée côté Sud, puis l'aménagement de la piste cyclable début octobre. Nous prévoyons la fin des travaux à fin novembre.

Je vous remercie de votre attention. ».

**Le président** remercie Martin Eugster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission financière n'as pas de remarque particulière à formuler sur cette demande. L'état de l'infrastructure est tel que l'investissement semble incontournable, aussi conséquent puisse-t-il sembler en terme financier. C'est à l'unanimité des membres présents qu'elle a accepté ce crédit. ».

**Le président** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Philippe Mattmann** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous fais lecture du rapport de Monsieur Pascal Perret.

Lors de leur séance du 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres présents de la commission des TPSI ont examiné le rapport du CC dont il est question ici ; le responsable du dicastère, Monsieur Eugster, a commenté par le détail les tenants et aboutissants justifiant la demande dudit crédit d'engagement pour des aménagements visant à sécuriser les cyclistes et les piétons ainsi que la reconstruction de la route de Wavre, tant il est vrai qu'elle est en piteux état et partant dangereuse.

Le rapport du Conseil communal étant déjà bien explicite, il ne nous paraît pas utile de nous y attarder. On retiendra cependant qu'il faudra acquérir quelque 886 m<sup>2</sup> de terres agricoles à environ 6 francs/m<sup>2</sup> pour un montant de 20'000 francs, incluant les pertes d'exploitation des agriculteurs, montant compris dans le coût de reconstruction de la piste cyclable.

S'agissant des subventions, comme mentionné, une estimée à environ 90'000 francs a été validée par le Conseil d'Etat. Quant à la seconde, la demande a été déposée auprès de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération ; à ce stade, aucun montant ne peut être articulé.

D'un point de vue financier, il est encore à relever que ce crédit figure dans les prévisions d'investissement, certes à hauteur de « seulement » 800'000 francs. Quant aux charges annuelles pour la commune, elles se monteront à un peu plus de 20'000 francs, couvertes par l'impôt (85%) et les taxes du service de l'eau (15%).

Au final, les membres de la commission émettent un préavis favorable à l'unanimité concernant la demande de crédit d'engagement de 840'000 francs. Merci. ».

**Le président** remercie Philippe Mattmann.

☞ Arrivée de Jan Homberger (GCD-PDC). **La majorité reste à 17.**

**Le président** donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT), pour la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission de circulation, des transports et de l'agglomération acceptera le crédit demandé. Au point de vue technique, il n'y a aucune objection et aucune remarque spécifique à faire sur ce tronçon qui doit vraiment être refait. La piste cyclable va dans le sens de la mobilité douce et la protection de nos têtes blondes qui iront à l'école soit à Saint-Blaise, soit à Marin. Merci. ».

**Le président** remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, chers collègues,

C'est dans sa séance de groupe de mardi soir dans le magnifique site de Montmirail, comme cela a déjà été dit par Michel Montini, cher au conseiller communal Eugster, que le groupe PLR a échangé au sujet de ce crédit d'engagement, qui représente un montant de 2'200 francs par mètre, ce n'est pas une petite somme, mais c'est en revanche un investissement qui nous semble indispensable compte tenu des risques de sécurité pour nos écoliers et les cyclistes en général. En regardant cette route, en voyant Marin, on constate un élargissement vers la droite, ce qui convient au PLRT... Merci. ».

**Le président** remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Erich Brönnimann** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de l'ELT a siégé ici et pas dans ce merveilleux endroit qu'est Montmirail, mais on est arrivé à la même conclusion. On accepte donc cette proposition de refaire cette route pour 840'000 francs. Merci. ».

**Le président** remercie Erich Brönnimann et donne la parole à **Philippe Mattmann** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de groupe du 13 juin, le PSLT a débattu au sujet de la route de Wavre et de sa piste cyclable.

L'idée de continuer la piste cyclable de la route cantonale jusqu'à Thielle-Wavre dans le cadre de la mobilité douce satisfait pleinement le PSLT.

Etant donné que la route n'a pas la largeur demandée pour les cars postaux et que la chaussée est dans un état de dégradation avancée, surtout en cas de pluie, le PSLT suivra l'avis des diverses commissions et acceptera le crédit d'engagement. ».

**Le président** remercie Philippe Mattmann et donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme au final pour 35'000 francs pour une station de vélos, j'aimerais savoir à combien se montent les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre et frais de notaire qui sont prévus mais qui ne sont pas chiffrés dans le rapport. ».

**Le président** remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne la parole à **Anouar Dammene-Debih** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Est-il possible que le Conseil communal revienne vers nous pour nous garantir que les 840'000 francs ne seront pas dépassés ? ».

**Le président** remercie Anouar Dammene-Debih et donne la parole à **Jean Dominique Röthlisberger** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitant de Wavre, j'ai une question. Comment sera ouvert le trafic durant les travaux et particulièrement concernant le bus ? Merci. ».

**Le président** remercie Jean Dominique Röthlisberger et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Pour répondre à Sylvie, je te propose de lire tous les articles et tous les montants qui sont dispersés dans les différents chapitres mais je suis incapable maintenant tout de suite de faire les additions mais je reste volontiers à disposition.

Pour la 2<sup>e</sup> question, ce n'est pas l'habitude de revenir devant le Conseil général. Si vous nous donnez 840'000 francs, on est tenu de respecter le budget. C'est à nous de vérifier les appels d'offres.

Pour la 3<sup>e</sup> question, nous sommes conscients du problème occasionné au trafic pendant les travaux mais on va chercher des solutions. Selon l'ingénieur, il est prévu de faire petit tronçon par petit tronçon, mais il est clair qu'il y aura des perturbations. ».

**Le président** remercie Martin Eugster et donne la parole à **Christophe Dolder** (GCD-PCD).

« La route fait 28 mètres. Est-ce qu'il est suffisamment tenu compte de l'accumulation d'eau en cas de très forte pluie. Il faudra être très vigilant par rapport aux drainages. ».

**Le président** remercie Christophe Dolder et donne la parole à **Martin Eugster**.

« La situation des drainages est mauvaise. Il faut d'abord les réparer. On est conscient qu'ils ne sont pas en bon état, mais c'est un autre projet. On va construire un collecteur supplémentaire. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre une et une abstention.

**Martin Eugster** : « Merci de votre confiance. ».

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 840'000 francs pour aménager une piste cyclable entre Marin et Wavre et reconstruire la chaussée est accepté par 30 voix contre une et une abstention.

### **9. Motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017**

*Au sens de l'art. 72 du RGC, je présente la motion suivante :*

*Le Conseil communal est chargé de :*

- 1) procéder (ou faire procéder) à l'inventaire sur territoire communal de l'ensemble des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau (Lac et Thielle) ;*
- 2) procéder (ou faire procéder) à la mise en conformité de chacun des câbles répertoriés sous point 1) afin qu'il soit techniquement impossible que du courant électrique soit généré dans l'eau ;*
- 3) faire rapport dans un délai de 6 mois au maximum au Conseil général des actions ci-dessus décrites.*

*Motivation :*

*Le 15 mai de cette année, deux femmes sont décédées accidentellement par électrocution et noyade dans le port de La Neuveville. Selon les médias (L'EXPRESS, édition du 18 mai 2017), un câble électrifié alimentant des prises FI (destinées à l'alimentation en électricité des bateaux) serait à l'origine de ce drame. En juin 2013, l'électricité générée dans l'eau par un câble d'alimentation électrique immergé en contrebas du môle du port de Neuchâtel avait, de manière similaire, causé la mort par noyade d'un jeune homme de 17 ans.*

*Ces événements tragiques doivent nous conduire à tout mettre en œuvre pour éviter la survenance d'un cas similaire sur notre territoire.*

*[Une motivation complémentaire sera développée devant le plenum].*

**Le président** donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous connaissez les deux drames qui sont en quelque sorte la raison d'être de cette motion. Dans l'enquête neuchâteloise, ce sera aussi le cas dans l'enquête bernoise, la question s'est posée de savoir qui avait installé le câble, qui l'avait branché à la source, qui avait coulé du ciment autour ou mis dans une gaine et qui avait vérifié le tout. A chaque fois, c'était des personnes différentes et à des époques différentes. Il y a en quelque sorte une archéologie de l'électricité parce que les choses se sont faites petit à petit. Là-dedans, il y a un facteur d'usure, un facteur d'erreur humaine, un facteur d'oubli parce que quelques fois on met des câbles quelque part et après on les oublie. Tout ça fait qu'à Neuchâtel comme à Bienne, enfin à La Neuveville pour l'instant, tout le monde tombe des nues. Tout le monde tombe des nues et à Neuchâtel une personne a été condamnée en 2016. On ne sait pas ce qu'il en sera de l'affaire de La Neuveville, la justice le dira. A Neuchâtel, la cause était le phare du môle qui maintenant a été branché sur panneaux solaires de manière autonome et je crois savoir que c'est aussi le cas sur notre territoire. A Bienne, il semble que ce soit, d'après les journaux, un câble qui amène l'électricité aux câbles qui eux sont conformes et qui servent à charger les bateaux en électricité.



Un ou plusieurs câbles se trouveraient dans la baie de La Tène, d'ailleurs il y avait un article aujourd'hui dans L'Express. Nous avons des ports privés ; entre Le Chalvaire et La Ramée, il y a un port privé qui a un bateau richement aménagé avec des installations, des spas, etc. Que l'on meurt dans de l'eau privée ou de l'eau publique, on meurt quand même. C'est de la responsabilité de la collectivité publique de s'assurer qu'il n'y a pas de risque. Mesdames, Messieurs, trois morts, une personne condamnée, finalement ça vaut une investigation poussée qui ne sera jamais, jamais inutile. ».

**Le président** remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Merci Monsieur Ros pour cette motion. Le Conseil communal adhère complètement. On a déjà de toute façon fait des contrôles. On voit que c'est une préoccupation très proche de tout le monde et on voit d'ailleurs une belle photo aujourd'hui dans L'Express.

Le Conseil communal peut déjà vous confirmer deux choses. Que le câble du canal pour l'alimentation des balises est bien hors tension. Cette installation avait par ailleurs été mise en conformité par la pose d'un disjoncteur FI avant d'être rendue autonome. A ce jour, les deux balises sont alimentées en basse tension 12V par deux feux solaires « LS 708 » rouge et vert (batteries + panneaux solaires), celles-ci ne présentent donc aucun risque pour les baigneurs.

Deuxième point, nous n'avons pas d'autres installations immergées dans le lac. Nous avons mandaté un électricien pour procéder aux vérifications des installations électriques dans les armoires du camping de passage et la pompe immergée pour l'arrosage du terrain de football. Nous attendons encore ses rapports.

Je le répète, le Conseil communal est tout à fait favorable à la motion de Monsieur Ros pour continuer les procédures et les contrôles dans notre commune. ».

**Le président** remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au sein de notre groupe, on va aussi soutenir cette motion et on remercie Monsieur Ros de l'avoir formulée. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017, est acceptée à l'unanimité.

## **10. Motion du groupe PLRT concernant la création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire**

### Contexte

*En avril dernier, le Conseil d'Etat a ouvert la consultation sur le plan directeur cantonal et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. La révision de la loi fédérale, la LAT, a changé le paradigme du développement territorial depuis le 1er mai 2014 : densification qualitative, valorisation de friches, développement vers l'intérieur sont désormais les maîtres-mots. A Neuchâtel, la mise en œuvre se fera au profit de l'attractivité résidentielle et du développement économique du canton. La consultation est ouverte jusqu'au 31 août 2017.*

### Des enjeux majeurs pour notre commune

*La nouvelle LAT est une opportunité de valoriser notre commune, d'apporter de la qualité à nos espaces publics, places et rues, de réinventer le vivre ensemble, de proposer de nouveaux services de proximité à la population, d'offrir des logements de qualité, neufs et adaptés aux besoins contemporains, d'assainir et de transformer un parc immobilier avec durabilité. A travers cette prise en main de son territoire, notre commune peut montrer à quel point elle peut être attractive, entre paysages et patrimoine bâti de qualité, infrastructures de transport bien intégrées, offres socioculturelles et de loisirs variées. Cela tant pour y résider que pour y installer une entreprise.*

### Méthodologie pour établir le plan directeur cantonal

*Après répartition des potentiels de croissance par région, les communes ont été invitées à travailler ensemble et à dire, selon le principe de subsidiarité, comment elles voyaient leur développement à*

travers un plan directeur régional. Se fondant sur les plans directeurs régionaux, le Canton a mis en cohérence son plan directeur cantonal avec le contenu de la loi fédérale.

Le plan directeur entend conduire la dynamique du canton jusqu'en 2040 pour recevoir quelque 205'000 habitant-e-s (178'000 en 2015) et 100'000 emplois (83'000 en 2015). Le projet de territoire, dans la vision « Un canton, un espace », permet à chaque région de participer à la croissance. Elle est particulièrement attendue dans les centres de localité bien desservis, les pôles de gare, de logements et de développement économique qui doivent pouvoir se réaliser à court et moyen termes. En relocalisant les zones à bâtir, la mise en œuvre du projet de territoire générera des plus-values foncières de plus de 230 millions de francs.

#### Des mesures ciblées à travers la loi d'application cantonale de la LAT

La nouvelle loi d'application cantonale introduit des outils de mobilisation foncière mesurés et ciblés sur les périmètres devant se développer en priorité. En effet, il est essentiel de pouvoir disposer des terrains nécessaires au développement du canton dans les secteurs correctement desservis par les transports publics et identifiés comme pôles stratégiques. Le régime de compensation entre plus-values et indemnités, permettra de relocaliser les zones à bâtir dans les lieux propices à l'habitat, compte tenu de la croissance de chacune des régions, tout en prenant en charge la totalité des indemnités que les communes surdimensionnées pourraient devoir verser. Le projet permet également de résoudre le surdimensionnement des zones à bâtir qui est de l'ordre de 1 à 2 %.

Au-delà d'une mise en conformité à la LAT, cet exercice permettra au canton de se doter de meilleures conditions-cadre, en simplifiant par ailleurs les procédures de planification, pour accueillir une croissance qualitative, en gagnant notablement en attractivité résidentielle et économique.

#### Un train à ne pas rater car il nous conduira au minimum jusqu'en 2040 !

La période qui s'ouvre à nous est une merveilleuse opportunité à ne pas rater. La plan directeur figera notre relation au territoire de notre commune jusqu'au minimum en 2040 mais il y a fort à parier qu'il impactera deux générations.

Notre commune a été retenue comme un des pôles économique du canton, le pôle Est, avec les avantages que nous pouvons y trouver mais également des inconvénients. Un point crucial sera de connaître les implications financières pour notre commune sachant que les revenus des personnes physiques travaillant à La Tène et les revenus des personnes morales implantées sur notre territoire ne reviendront apparemment pas dans l'escarcelle de notre commune.

La Tène a également été retenue comme pôle de gare et pôle de logement, il ne fait donc aucun doute que les enjeux nous concernant sont fondamentaux pour l'avenir de notre commune et pour l'avenir de notre population.

#### Demande au Conseil communal

Partant des considérants précités et sachant que les thématiques et enjeux à aborder concernent tous les dicastères et de multiples commissions : circulation, environnement, urbanisme, finances (les enjeux sont ici également colossaux), travaux publics, etc. le groupe PLR demande au Conseil communal de mettre en place une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et du plan directeur cantonal. Cette commission pourrait être composée de un ou plusieurs représentants de chacune des commissions concernées. Sachant encore que notre commune ne dispose pas d'un ou d'une spécialiste des questions d'aménagement du territoire, nous demandons au Conseil communal de s'assurer temporairement les services d'un ou d'une spécialiste de la question, neutre et indépendant, et maîtrisant les enjeux à défendre pour notre commune. Cette personne pourra nous représenter dans les différents groupes techniques, faire du lobbying en faveur de notre commune - en fonction des enjeux définis avec la commission ad hoc et le Conseil communal - et ainsi défendre nos intérêts dans cet important dossier.

**Le président** donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« Oui, Monsieur le président,

Comme cela a été rappelé précédemment par le conseiller général Vaucher, la LAT a été adoptée au niveau fédéral par la population en mars 2013. On se rappelle, pour rafraîchir les mémoires, que nos collègues valaisans l'avaient refusée à hauteur de 80% pour plein de bonnes ou de mauvaises raisons.

Cette loi fédérale nécessite une mise en œuvre et le Canton a 5 ans pour la faire. Il y a la loi cantonale, qui influence le plan directeur cantonal, qui donne suite aussi à un plan directeur régional et à un plan d'aménagement communal. Le délai de consultation par rapport à la loi cantonale des plans directeurs est fixé au 30 août. Ensuite, le Conseil d'Etat va traiter les retours de la consultation et adoptera à la fin de l'année 2017 le plan directeur et la loi. On les verra ensuite au Grand Conseil qui les enverra au Conseil fédéral, via la Chancellerie d'Etat, qui verra encore le projet. C'est un long cheminement, ce qui fait qu'on n'est pas trop tard pour monter dans le train de l'aménagement du territoire et de nous poser des questions très importantes, dans le suivi de l'intervention du conseiller communal Rotsch par rapport à la vision de la commune d'ici à 2040 ou même plus tard. Cela concerne deux générations. Les enjeux touchent de nombreux domaines, on le sait, on aura un pôle de développement économique (pôle Est), un pôle de gares et un pôle de logements. Trois pôles qui seront situés sur notre commune.

Inévitablement se pose la question de défendre certains enjeux à travers de ce que nous proposons, c'est-à-dire la création d'une commission ad hoc, dans un délai assez court, pour la prochaine séance de Conseil général de septembre. Elle devra se mettre au travail assez rapidement. Les thèmes concernés par cet aménagement du territoire touchent autant la commission d'urbanisme qui a d'ailleurs été invitée à la salle du Grand Conseil à une présentation, le 2 mai, par le conseiller d'Etat Laurent Favre, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération, la commission de l'environnement et du développement durable, la commission des finances parce que qui dit pôle de logements dit attractivité territoriale, dit logements qualitatifs, qui dit contribuables donc recettes et cela aura des retombées dans de nombreux domaines. Nous proposons également l'engagement d'un mandataire spécialisé car nous savons que cette ressource humaine manque au sein de l'administration communale. C'est de la faute à personne mais ce serait bien de le corriger, pour une période déterminée. Ensuite, se réunir et définir les enjeux communs avec ce mandataire et les commissions de manière à ce que les autorités exécutive et législative soient aussi impliquées dans ces réflexions et que l'on puisse au mieux défendre notre commune, nous positionner dans l'urbanistique 4.0 et voir notre avenir avec un moyen important sur les points de connexion, on sait que du côté du train un arrêt du côté de Manor pourrait être défendu. Du côté du pôle de développement économique on pourrait aussi s'éviter les industries lourdes et polluantes pour peut-être avoir un parc technologique.

Donc beaucoup d'enjeux, à définir, et les membres de cette commission ad hoc pourront aussi appuyer le Conseil communal dans cette démarche. Je vous remercie de soutenir cette motion. ».

**Le président** remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, j'aimerais relever la qualité du texte de la motion qui est tout à fait d'actualité.

Le hasard du calendrier, même si je ne crois pas au hasard, fait que la commission d'urbanisme s'est déjà préoccupée de cette problématique depuis un certain temps et elle a aussi évoqué l'opportunité ou pas de créer un groupe de travail ou une commission ad hoc, peu importe comment on l'appelle, qui regroupe un maximum de visions et de compétences afin de cerner la problématique qui va concerner La Tène.

Le Conseil général l'a dit très justement, La Tène va faire office de pôles extrêmement importants pour le canton, pour le moins pour sa partie Littoral. On le constate dans le cadre du plan directeur cantonal pour le Littoral-Est, pour la Ville-centre et ce que l'on appelle les archipels Ouest dans le cadre du plan directeur régional. Les autorités de la précédente législature ont déjà eu l'occasion d'en prendre connaissance à un niveau de détail relativement élevé.

En ce qui concerne l'organisation du travail s'agissant de la révision de ces plans d'aménagement locaux pour l'instant elle se passe au niveau régional parce que c'est aussi une donnée qui ressort de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, c'est que les cantons revoient leurs territoires sous une dimension régionale d'un point de vue des planifications directrices. Après, on va dans le détail, ce n'est pas un jugement de valeur en tant que tel mais un plan d'aménagement local qui s'attaquera à organiser son territoire, parcelle par parcelle, tout en tenant compte des territoires qui se chevauchent, non pas pour en créer un seul mais bien pour les imbriquer de manière efficace avec des thématiques qui sont communes à des régions telles que la COMUL. On peut penser au tourisme, à l'énergie, ou à d'autres thématiques, qui ne peuvent pas ou plus se traiter au niveau communal et qui doivent avoir une vision régionale tout en gardant une pertinence locale.

Evidemment que le Conseil communal soutient cette motion et souligne encore la qualité de sa rédaction. Il faudra encore déterminer ce que l'on entend par mandataire. Est-ce que l'on cherche à ce que celui-ci défende son intérêt pour la commune ? Est-ce que l'on se cantonne uniquement sur les aspects juridiques, sur les aspects plus larges de la vision territoriale, du projet territorial qui pourrait émaner de la révision du plan d'aménagement ? Ce sont des questions que l'on doit se poser.

Par contre, le Conseil communal se posait aussi une question. Est-ce que la motion en tant que telle, comme outil législatif, ne mettrait pas un frein à toute l'organisation parce que c'est vraiment quelque chose qui est en cours aujourd'hui ? Je pense que l'on peut faire les choses en parallèle. La motion demande aussi un rapport du Conseil communal et ce rapport pourrait relater ce qui aurait été fait d'ici le mois de septembre. Il s'agit de mettre les choses en branle.

Vous le constaterez relativement rapidement, les Conseils communaux doivent maintenant prendre position sur une manière de travailler s'agissant de l'échelon régional et local. Il y a une consultation qui va commencer la semaine prochaine au niveau des Conseils communaux et on remontera au niveau des Conseils généraux parce que cela demande aussi une demande de crédit à terme. Pour l'instant, on n'en connaît pas encore les contours mais cela sera relativement conséquent en fonction de ce qui est retenu par rapport au travail qui devra être fait à ce niveau-là.

Donc excellente initiative et nous vous invitons à soutenir cette motion. Merci. ».

**Le président** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Pour le compte du parti socialiste, nous trouvons que c'est une excellente idée. C'est toujours une bonne chose d'avoir quelqu'un qui travaille au centre du pouvoir exécutif, qui peut ainsi nous permettre de nous intégrer dans un processus fondamental pour le développement futur de notre espace public.

On voit les objectifs mais on ne voit pas encore vraiment le processus pour y arriver. Cela viendra avec le temps. Le Conseil communal dit que les choses sont déjà en cours. Si un rapport doit être constitué, il ne doit surtout pas retarder les travaux en cours mais devra prendre en compte ce qui est déjà effectué.

La question de l'engagement d'un mandataire spécialisé, si c'était autre chose qu'une motion, on le refuserait parce que l'on n'a rien de concret qui nous permette de dire que la commune doit prendre cet engagement financier. Mais au fond, une motion c'est une invitation au Conseil communal d'étudier une question et cette question d'engager un mandataire spécialisé fera partie du prochain rapport qui sera livré dans les 6 mois - mais on espère avant - par le Conseil communal.

Donc merci beaucoup de faire avancer le schmilblick par ce genre de proposition et nous soutiendrons cette motion. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion du groupe PLRT concernant la création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire est acceptée par 31 voix et une abstention.

#### **11. Autres motions et propositions**

Aucune.

#### **12. Interpellations et questions**

Aucune.

#### **13. Lettres et pétitions**

Aucune.

#### **14. a) Communications du Conseil communal**

**Le président** donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux informations. La première concerne la passerelle. Son revêtement est défectueux mais nous sommes sous garantie et il sera réparé par ceux qui l'ont fait, à leurs frais. On va commencer les tests la semaine prochaine. Vous verrez donc des ouvriers refaire la dernière couche.

La seconde est que nous procéderons à la réfection de l'arrêt de bus devant la pharmacie durant cet été. Cela est de la compétence du Conseil communal et dans le budget de cette année. ».

**Le président** remercie Martin Eugster et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Pour terminer cette séance-fleuve, qui a pris pas mal de temps, une note festive. Je vous rappelle que dans 8 jours il y a deux fêtes qui s'organisent dans la commune, la Fête scolaire de Marin et la Kermesse de Wavre. Ces fêtes sont importantes pour le village et aussi parce que les bénéficiaires entrent dans le fonds scolaire. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, tous les postes n'étant pas comblés. Vous pouvez venir pour festoyer et aussi pour aider.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et on se retrouve à la rentrée. Merci. ».

**Le président** donne la parole à Anouar Dammene-Debih (PSLT).

« Juste une question. Après la réparation du revêtement de la passerelle, est-ce que la garantie des travaux sera reconduite ou renouvelée ? ».

**Le président** remercie Anouar Dammene-Debih et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Sûrement. ».

#### **b) Communications du bureau du Conseil général**

Aucune.

#### **13. Divers**

**Le président** donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« Un tout petit divers, Monsieur le président,

On a eu la chance, lors des dernières élections cantonales, d'avoir passablement de députés et députés-suppléants élus dans la commune de La Tène. Les groupes politiques préparent leur séance du Grand Conseil les deux jeudis qui précèdent les sessions. Si on pouvait tenir compte de ceci dans la fixation des calendriers de manière à ce que l'on n'ait pas 6 ou 7 députés et députés-suppléants qui ne puissent pas participer aux séances du Conseil général, cela nous serait agréable. ».

La parole n'est plus demandée.

**Le président** : « Arrivant au terme de cette séance, je tiens à remercier les membres du Conseil général pour leur engagement et dévouement aussi bien lors des séances que dans le cadre des commissions, le Conseil communal pour la conduite exécutive de la commune, tout le personnel communal pour le travail effectué pour le bien de la communauté, la presse et le public. Je vous souhaite une bonne soirée et bon appétit. ».

Il est 21h58 et je lève la séance. ».

Signatures en page 30

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. Homberger